

Distr. générale 9 octobre 2009 Français

Original: anglais

Conférence générale

Treizième session Vienne, 7-11 décembre 2009 Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire Situation financière de l'ONUDI

Situation financière de l'ONUDI

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la situation financière de l'ONUDI au 30 septembre 2009.

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Aperçu général.	1	2
II.	Budget ordinaire et budget opérationnel (janvier 2008 à septembre 2009)	2-4	2
III.	Contributions	5-6	3
IV.	Droit de vote	7-8	4
V.	Plans de paiement pluriannuels	9-13	5
VI.	Soldes inutilisés des crédits ouverts et intérêts en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget	14-16	6
VII.	Mesures à prendre par la Conférence.	17	6
Annexe	Budget ordinaire: état des contributions au 30 septembre 2009		7

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.09-87078 (F)



I. Aperçu général

- 1. La situation financière au 30 septembre 2009 peut, dans ses grandes lignes, se résumer comme suit:
- a) Le taux global d'exécution du budget ordinaire (76,2 %) est supérieur à celui de l'exercice biennal précédent (75,8 %). Il devrait atteindre environ 92 % d'ici à la fin de l'exercice;
- b) Le budget opérationnel devrait rester financièrement solide, avec une possible augmentation de la réserve.
- c) Les dépenses engagées pour la gestion des bâtiments s'élèvent à 35,6 millions d'euros, contre 31,9 millions d'euros pour la même période de l'exercice biennal précédent;
- d) Le montant des ressources de trésorerie au titre du budget ordinaire (y compris le Fonds de roulement) s'établit à 65,6 millions d'euros contre 66,1 millions d'euros au 30 septembre 2008 et 49,3 millions d'euros au 30 septembre 2007;
- e) Le taux de recouvrement des contributions pour 2009 se situe à 86,1 %, contre 90,7 % en 2008 et 69,1 % en 2007. Cependant, le 2 octobre 2009, le taux pour l'année en cours est monté à 89,8 % après réception de contributions supplémentaires;
- f) Le taux de recouvrement des arriérés de contribution des années antérieures par rapport aux contributions de l'année en cours est de 4,1 %, contre 3,8 % en 2008 et 6,6 % en 2007.
- g) Le montant des contributions non acquittées se chiffre à 122,6 millions d'euros, comme le montre l'annexe au présent document dont 69,1 millions d'euros dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions d'euros dus par l'ex-Yougoslavie, contre 127,1 millions d'euros au 30 septembre 2008 et 137,3 millions d'euros au 30 septembre 2007. Cependant, comme indiqué à l'alinéa e), le montant pour l'année en cours a été ramené à 119,7 millions le 2 octobre 2009;
- h) Le solde du Fonds de roulement s'établit à 7 423 030 euros, mais, au 30 septembre 2009, un montant de 16 448 euros n'y avait pas encore été versé;
- i) Un montant provisoire de 9 560 622 euros provenant du solde inutilisé des crédits ouverts a été recouvré entre le 1^{er} novembre 2008 et le 30 septembre 2009, ainsi qu'un montant de 2 414 832 euros provenant des intérêts perçus en sus des intérêts créditeurs prévus au budget, soit 11 975 454 euros au total;
- j) Des informations à jour sur l'état actuel des contributions et l'exercice du droit de vote au 30 novembre 2009 seront données dans un document de séance.

II. Budget ordinaire et budget opérationnel (janvier 2008 à septembre 2009)

2. Le taux global d'exécution du budget ordinaire se chiffre à 76,2 % des crédits ouverts en montant brut, ce qui fait apparaître une hausse par rapport à la même

période de l'exercice précédent (75,8 %). Il devrait atteindre environ 92 % au cours du dernier trimestre de l'exercice en raison de l'exécution accélérée des programmes et correspondre au taux de recouvrement des contributions de l'exercice biennal. D'autres décaissements et engagements de dépenses ayant trait aux services de conférence et aux services communs en rapport avec la treizième session de la Conférence générale seront effectués avant la fin de l'année.

- 3. Les dépenses imputées sur le budget opérationnel ont été maintenues au moyen d'une hausse du taux de vacance de postes par rapport à celui retenu pour l'établissement du budget. La réserve a ainsi été portée de 6,5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2008 à 8,0 millions d'euros au 30 septembre 2009. Le montant de la réserve en fin d'exercice devrait toutefois baisser en fonction des recettes et des dépenses effectives des derniers mois de l'année.
- 4. Le budget alloué à la gestion des bâtiments a été exécuté conformément au programme de travail. Au 30 septembre 2009, les dépenses pour la période 2008-2009 s'élevaient à 35,6 millions d'euros, contre 31,9 millions d'euros pour la même période de l'exercice biennal précédent.

III. Contributions

A. Recouvrement

5. Pour 2009, 81 États Membres, dont 11 font partie des pays les moins avancés (PMA), ont acquitté l'intégralité de leurs contributions; 25 autres, dont 5 PMA, ont effectué des versements partiels et/ou vu leur quote-part réduite au titre du reversement des soldes inutilisés. Les contributions recouvrées pour l'année en cours, au 30 septembre 2009, ventilées par liste d'États, sont récapitulées au tableau 1.

Tableau 1 **Recouvrement des contributions, janvier-septembre 2009**(En millions d'euros)

Liste d'États*	Année en cours	Années antérieures	Total
A	9,07	0,81	9,88
В	54,73	0,00	54,73
C	0,20	2,05	2,25
D	2,55	0,31	2,86
Autres	0,00	0,00	0,00
États-Unis d'Amérique	0,00	0,00	0,00
ex-Yougoslavie	0,00	0,00	0,00
Total	66,65	3,17	69,72

^{*} Voir le document IDB.36/25.

B. Contributions non acquittées

6. L'état détaillé des contributions non acquittées au 30 septembre 2009 est présenté à l'annexe du présent document. Le tableau 2 donne des renseignements sur les quotes-parts et sur les contributions non acquittées à la même date, ventilées par liste d'États.

Tableau 2 Quotes-parts et contributions non acquittées au 30 septembre 2009

		Millions d'euros					
Liste d'États*	Quotes-parts (%)	Année en cours	Années antérieures	Total			
A	12,457	0,56	2,98	3,54			
В	77,814	5,43	0,00	5,43			
C	6,009	4,44	31,99	36,43			
D	3,711	0,32	5,36	5,68			
Autres	0,009	0,01	0,38	0,39			
Total partiel	100,000	10,76	40,71	51,47			
États-Unis d'Amériqu	ie	0,00	69,07	69,07			
ex-Yougoslavie		0,00	2,08	2,08			
Total	100	10,76	111,86	122,62			

^{*} Voir le document IDB.36/25.

IV. Droit de vote

7. Comme indiqué à l'annexe du présent document, au 30 septembre 2009, 38 États Membres étaient suspendus de l'exercice du droit de vote, conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif et à l'alinéa b) de l'article 5.5 du règlement financier (voir le tableau 3).

Tableau 3 Suspension de l'exercice du droit de vote au 30 septembre 2009

	Nombre d'États Membres suspendus			
	2009	2008	2007	
Conférence générale	38	37	39	
Conseil du développement industriel	2	1	1	
Comité des programmes et des budgets	0	0	0	

8. Afin de recouvrer leur droit de vote pour le reste de l'année 2009, ces États Membres doivent verser l'intégralité de leurs contributions pour 2006 et les années antérieures, y compris les avances au Fonds de roulement, et effectuer des versements partiels pour 2007, soit un montant total minimum de 28 431 440 euros.

V. Plans de paiement pluriannuels

- 9. Le tableau 4 récapitule l'état actuel de l'exécution des plans de paiement des États Membres approuvés en vue de réduire les arriérés de contributions. Le Secrétariat note avec satisfaction que, depuis la publication du document GC.12/6, l'Afghanistan a effectué tous les versements conformément à son plan de paiement et apuré tous ses arriérés de contributions. Le Secrétariat a également noté avec satisfaction que, comme le montre le tableau 4, tous les autres États Membres à l'exception d'un seul se sont acquittés de toutes les obligations énoncées dans leurs plans de paiement pluriannuels. Il reconnaît les efforts considérables déployés par ces États pour honorer les engagements qu'ils avaient pris lorsqu'ils avaient présenté leurs plans.
- 10. Le Secrétariat en conclut que le système des plans de paiement pluriannuels, introduit et recommandé par le Groupe de discussion à composition non limitée sur le versement dans les délais des quotes-parts en 1998 (IDB.19/12 et IDB.19/Dec.5), a eu un effet positif en ce sens qu'il encourage et aide les États Membres à réduire leurs arriérés de contributions et leur donne un moyen de montrer leur détermination à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'ONUDI. Les autres États Membres ayant des arriérés de contributions sont encouragés à envisager de présenter des plans de paiement afin de réduire progressivement ces arriérés.

Tableau 4 **État des plans de paiement au 30 septembre 2009** (Montants en euros)

État Membre	Montant total des arriérés visés par le plan*	Montant restant à acquitter au 30 septembre 2009	Montants reçus ou dus en 2009	Durée (en années)	Date de versement de l'annuité due en 2009 (mois)	Annuité due	Versement effectué en 2009
Azerbaïdjan	1 269 247	380 012	132 337	10	mai	septième	juin
						deuxième et	
Costa Rica	189 915	246 355	79 267	5	octobre	troisième	retardé
République							
de Moldova	878 231	614 233	87 748	10	juin	troisième	mai/juin
Ukraine	9 711 236	2 961 358	1 017 320	10	octobre	neuvième	Prévu
Total	12 048 629	4 201 958	1 316 672				

^{*} Montant total des arriérés au moment de la signature du plan.

Arriérés dus par d'anciens États Membres

11. Les États-Unis d'Amérique doivent à l'ONUDI les montants suivants:

	Euros
Contributions pour la période 1994-1996	69 068 887
Impôts sur le revenu (au titre de l'accord relatif au remboursement des impôts)	955 784
Total	70 024 671

- Le Secrétariat suit régulièrement la question afin d'obtenir le versement de ces montants
- 12. Les arriérés de contribution de l'ex-Yougoslavie pour la période 1990-2001 se montent à 2 081 599 euros. Comme indiqué dans le document IDB.36/5, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 19 mars 2009 la résolution 63/249 sur les arriérés de contributions de l'ex-Yougoslavie.
- 13. Le Secrétariat continuera de suivre cette question et, dès réception des renseignements demandés concernant la part des montants dus par les États successeurs de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, conformément à la résolution indiquée ci-dessus, il en informera les organes directeurs et prendra les mesures voulues pour obtenir le règlement de ces arriérés.

VI. Soldes inutilisés des crédits ouverts et intérêts en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget

- 14. Le montant de 1 503 098 euros correspondant aux exercices biennaux 1992-1993 et 1996 à 2005 a été recouvré et reversé en janvier 2009 aux États Membres remplissant les conditions requises.
- 15. Conformément à la conclusion 2009/3 du Comité des programmes et des budgets et à la décision IDB.36/Dec.12 sur les soldes inutilisés des crédits ouverts, le montant de 6 812 043 euros représentant le solde non utilisé des contributions pour l'exercice biennal 2006-2007 devait être reversé aux États Membres, conformément aux articles pertinents du règlement financier de l'ONUDI.
- 16. En outre, au 30 septembre 2009, le montant provisoire total des soldes inutilisés des crédits ouverts pour les exercices antérieurs était de 9 560 622 euros et les intérêts perçus en sus des intérêts créditeurs prévus au budget s'élevaient à 2 414 832 euros, portant le montant total à 11 975 454 euros. La proposition détaillée de l'ONUDI sur l'utilisation des soldes inutilisés des crédits ouverts est présentée dans un document distinct (GC.13/8).

VII. Mesures à prendre par la Conférence

17. La Conférence générale pourrait envisager d'adopter le projet de décision suivant:

"La Conférence générale:

- a) Prend note des informations figurant dans le document GC.13/12;
- b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans plus tarder;
- c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts et ses contacts avec les États Membres en vue de recouvrer les arriérés de contribution."

Annexe

Budget ordinaire: état des contributions au 30 septembre 2009 (En euros)

État Membre	Contributions non acquittées	Fonds de roulement (2009)	Total dû	Années	Droit de voteª	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
Afghanistan	0	0	-	-	Oui	
Afrique du Sud	0	0	-	-	Oui	
Albanie	11 884	0	11 884	2008P	Oui	
Algérie	0	0	-	-	Oui	
Allemagne	0	0	-	-	Oui	
Angola	2 565	0	2 565	2009P	Oui	
Arabie saoudite	0	0	-	-	Oui	
Argentine	1 565 235	0	1 565 235	2007P	Oui	
Arménie	913 268	0	913 268	1992P	Non	906 520
Autriche	0	0	-	-	Oui	
Azerbaïdjan	380 012	0	380 012	1997P	Oui	Plan de paiement ^b
Bahamas	0	0	-	-	Oui	-
Bahreïn	0	0	-	-	Oui	
Bangladesh	0	0	-	-	Oui	
Barbade	0	0	-	_	Oui	
Bélarus	0	0	-	_	Oui	
Belgique	1 162 758	0	1 162 758	2009P	Oui	
Belize	2 150	0	2 150	2007P	Oui	
Bénin	2 646	0	2 646	2007P	Oui	
Bhoutan	0	0	-	_	Oui	
Bolivie (État plurinational de)	22 025	0	22 025	2007P	Oui	
Bosnie-Herzégovine	0	0	-	_	Oui	
Botswana	0	0	-	_	Oui	
Brésil	25 591 629	0	25 591 629	1995P	Non	22 037 770
Bulgarie	0	0	-	_	Oui	
Burkina Faso	0	0	-	_	Oui	
Burundi	54 271	0	54 271	1994P	Non	52 120
Cambodge	646	0	646	2009P	Oui	
Cameroun	7 784	0	7 784	2009P	Oui	
Cap-Vert	100 608	0	100 608	1991P	Non	98 460
Chili	362 204	0	362 204	2007P	Oui	
Chine	0	0	-	_	Oui	
Chypre	0	0	-	_	Oui	
Colombie	95 783	0	95 783	2009P	Oui	
Comores	139 150	0	139 150	1986P	Non	137 000
Congo (République du)	0	0	-	-	Oui	
Costa Rica	246 355	0	246 355	1999P	Non	Plan de paiement*
Côte d'Ivoire	0	0	-	-	Oui	
Croatie	0	0	_	_	Oui	
Cuba	162 398	0	162 398	2007P	Oui	

Danemark 0 Djibouti 98 056 Dominique 4 297 Égypte 0	0 0 0 0 1 925 0	98 056 4 297	- 1991P 2004P	Oui Non	
Djibouti 98 056 Dominique 4 297	0 0 0 1 925	4 297			
Dominique 4 297	0 0 1 925	4 297			95 910
	0 1 925		200-1	Non	2 150
Lgypic	1 925		_	Oui	2 130
El Salvador 304 254		306 179	1998P	Non	238 910
Émirats arabes unis 0	U	500 177	-	Oui	230 710
Équateur 56 521	0	56 521	2007P	Oui	
Érythrée 1 068	0	1 068	2007F	Oui	
Espagne 2 883 813	0	2 883 813	2009P	Oui	
Éthiopie 0	0	2 863 613	-	Oui	
ex-République yougoslave de	U	_	-	Oui	
Macédoine 4 603	0	4 603	2009P	Oui	
Fédération de Russie 0	0			Oui	
		- 5.045	- 2008P		
3	0	5 045		Oui	
	0	-	-	Oui	
France 0	0	20.007	- 2005D	Oui	12 240
Gabon 39 897	0	39 897	2005P	Non	13 240
Gambie 62 958	0	62 958	1994P	Non	60 810
Géorgie 1 605 327	0	1 605 327	1992P	Non	1 596 280
Ghana 0	0	-	-	Oui	
Grèce 0	0	-	-	Oui	
Grenade 47 915	0	47 915	1995P	Non	45 770
Guatemala 140	0	140	2009P	Oui	
Guinée 0	0	-	-	Oui	
Guinée équatoriale 8 446	0	8 446	2006P	Non	1 700
Guinée-Bissau 121 281	0	121 281	1988P	Non	119 130
Guyana 0	0	-	-	Oui	
Haïti 1 831	0	1 831	2009P	Oui	
Honduras 545	0	545	2009P	Oui	
Hongrie 246 193	0	246 193	2009P	Oui	
Inde 0	0	-	-	Oui	
Indonésie 0	0	-	-	Oui	
Iran (République islamique d') 194 757	0	194 757	2008P	Oui	
Iraq 0	0	-	-	Oui	
Irlande 0	0	-	-	Oui	
Israël 0	0	-	-	Oui	
Italie 0	0	-	-	Oui	
Jamahiriya arabe libyenne 255 673	0	255 673	2007P	Oui	
Jamaïque 0	0	-	-	Oui	
Japon 0	0	_	-	Oui	
Jordanie 0	0	_	-	Oui	
Kazakhstan 0	0	-	-	Oui	
Kenya 21 011	0	21 011	2008P	Oui	
Kirghizistan 380 222	0	380 222	1993P	Non	378 070
Koweït 0	0	-	-	Oui	
Lesotho 532	0	532	2009P	Oui	

État Membre	Contributions non acquittées	Fonds de roulement (2009)	Total dû	Années	Droit de voteª	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
Liban	36 164	0	36 164	2009P	Oui	
Libéria	110 471	0	110 471	1990P	Non	108 320
Lituanie	0	0	-	-	Oui	100 320
Luxembourg	0	0	_	_	Oui	
Madagascar	181	0	181	_	Oui	
Malaisie	0	0	-	_	Oui	
Malawi	0	0	_	_	Oui	
Maldives	381	0	381	2009P	Oui	
Mali	5 180	0	5 180	20091 2006P	Non	1 520
Malte	0	0	5 160	-	Oui	1 320
Maroc	40 105	0	40 105	2009P	Oui	
Maurice	40 103	0	40 103	-	Oui	
Mauritanie	81 280	0	81 280	1992P	Non	79 130
	6 897 579	11 637			Oui	79 130
Mexique			6 909 216	2007P		
Monaco Monacolio	0	0	-	-	Oui	
Mongolie	0	0	-	-	Oui	
Monténégro Monténégro	0	0	-	-	Oui	
Mozambique	0	0	-	- 2005D	Oui	12.040
Myanmar	32 049	0	32 049	2005P	Non	13 840
Namibie	0	0	-	- 200 ID	Oui	11 (20
Népal	22 178	0	22 178	2004P	Non	11 620
Nicaragua	142 228	149	142 377	1986P	Non	137 140
Niger	100 643	0	100 643	1991P	Non	98 490
Nigéria	182 557	0	182 557	2006P	Non	33 120
Norvège	828 314	0	828 314	2009P	Oui	
Nouvelle-Zélande	0	0	-	-	Oui	
Oman	0	0	-	-	Oui	
Ouganda	5 110	0	5 110	2008P	Oui	
Ouzbékistan	478 732	0	478 732	1997P	Non	446 800
Pakistan	74 021	0	74 021	2008P	Oui	
Panama	16 860	0	16 860	2009P	Oui	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	26 458	0	26 458	2003P	Non	18 950
Paraguay	0	0	-	-	Oui	
Pays-Bas	0	0	-	-	Oui	
Pérou	83 496	0	83 496	2009P	Oui	
Philippines	0	0	-	-	Oui	
Pologne	0	0	-	-	Oui	
Portugal	559 261	0	559 261	2009P	Oui	
Qatar	0	0	-	-	Oui	
République arabe syrienne	0	0	-	-	Oui	
République centrafricaine	115 971	0	115 971	1989P	Non	113 820
République de Corée	0	0	-	-	Oui	
République de Moldova	614 233	0	614 233	1994P	Oui	Plan de paiement ^b
République démocratique du Congo	142 146	0	142 146	1989P	Non	133 100
République démocratique						
populaire lao	0	0	_	_	Oui	

État Membre	Contributions non acquittées	Fonds de roulement (2009)	Total dû	Années	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
République dominicaine	525 740	2 125	527 865	1986	Non	438 540
République populaire						
démocratique de Corée	0	0	-	_	Oui	
République tchèque	0	0	-	_	Oui	
République-Unie de Tanzanie	4 028	0	4 028	2009P	Oui	
Roumanie	0	0	-	_	Oui	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	0	0	-	_	Oui	
Rwanda	1 154	0	1 154	2008P	Oui	
Sainte-Lucie	912	0	912	2008P	Oui	
Saint-Kitts-et-Nevis	1 621	0	1 621	2007P	Oui	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	115 441	0	115 441	1989P	Non	113 290
Samoa	773	74	847	2009P	Oui	
Sao Tomé-et-Principe	139 150	0	139 150	1986P	Non	137 000
Sénégal	13 302	0	13 302	2007P	Oui	
Serbie	0	0	-	-	Oui	
Seychelles	32 923	0	32 923	1998P	Non	26 180
Sierra Leone	1 776	0	1 776	2007P	Oui	20 100
Slovaquie	0	0		-	Oui	
Slovénie	0	0	_	_	Oui	
Somalie	139 149	0	139 149	1986P	Non	137 000
Soudan	6 943	0	6 943	2009P	Oui	157 000
Sri Lanka	0	0	-	-	Oui	
Suède	0	0	_	_	Oui	
Suisse	0	0	_	_	Oui	
Suriname	1 709	0	1 709	2007P	Oui	
Swaziland	0	0		-	Oui	
Tadjikistan	147 932	0	147 932	1995P	Non	145 780
Tchad	99 078	0	99 078	1991P	Non	96 930
Thaïlande	0	0	-	-	Oui	70 750
Timor-Leste	1 494	0	1 494	2008P	Oui	
Togo	57 950	0	57 950	1994P	Non	56 570
Tonga	399	0	399	2009P	Oui	30370
Trinité-et-Tobago	26 819	0	26 819	2009P	Oui	
Tunisie	0	0	20 017	20071	Oui	
Turkménistan	236 724	538	237 262	1995	Non	219 770
Turquie	0	0	-	-	Oui	217770
Ukraine	1 906 452	0	1 906 452	1998P	Oui	Plan de paiement ^b
Uruguay	19 168	0	19 168	2009P	Oui	rian de parement
Vanuatu	82 837	0	82 837	1992P	Non	80 690
Venezuela (République	02 037	3	32 037	1//21	1,011	00 070
bolivarienne du)	134 995	0	134 995	2009P	Oui	
Viet Nam	0	0	137 773	-	Oui	
Yémen	7 080	0	7 080	2009P	Oui	
Zambie	0 0 0	0	7 000	20091	Oui	
	0	0	-	-	Oui	
Zimbabwe	11		_	_		

TOTAL	122 619 389	16 448	122 635 837			28 431 440
États-Unis d'Amérique ^d	69 068 887		69 068 887 1	994(P)-199	96	
Non-Membre:						
ex-Yougoslavie ^c	2 081 599		2 081 599 1	990(P)-200	01	_
État Membre	Contributions non acquittées	Fonds de roulement (2009)	Total dû	Années	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote

État récapitulatif des contributions non acquittées par exercice/par année	Euros
1986/1987	90 872
1988/1989	164 200
1990/1991	1 121 899
1992/1993	1 536 939
1994/1995	42 234 117
1996/1997	36 223 782
1998/1999	6 015 786
2000/2001	3 489 500
2002/2003	4 386 455
2004/2005	5 271 355
2006/2007	6 986 470
2008	4 338 196
Total partiel	111 859 571
2009	10 759 818
TOTAL	122 619 389

Notes:

P Versement partiel.

- ^a Conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, le droit de vote de 38 États Membres a été suspendu.
- ^b Dans ses décisions GC.12/Dec.12, GC.10/Dec.12 et GC.9/Dec.12, la Conférence générale a rétabli le droit de vote de l'Azerbaïdjan, de la République de Moldova et de l'Ukraine, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif.
- ^c Contribution sur le point d'être réglée (résolution 63/249 de l'Assemblée générale).
- ^d État Membre de l'Organisation jusqu'au 31 décembre 1996.
- * Costa Rica: Conformément au rapport du Groupe de discussion à composition non limitée sur le versement dans les délais des quotes-parts (IDB.19/12, par. 15), en cas de non-respect du plan de paiement (retard de paiement), notamment en cas de non-paiement de la contribution de l'année en cours, le montant restant dû par l'État Membre devrait être considéré comme un arriéré de contribution. Conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif, le droit de vote a été suspendu.

Note complémentaire:

Il convient de noter que, au 2 octobre 2009, l'Espagne et la Trinité-et-Tobago avaient acquitté l'intégralité de leurs contributions (2 883 813 euros et 26 819 euros respectivement), portant le taux de recouvrement de l'année en cours à 89.8 %.

11